



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 1061

Avis public est par la présente donné par la soussignée greffière de la Ville de Maniwaki, que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 20 mai 2026 le règlement no 1061 relatif à la démolition.

Ledit règlement sera déposé pour consultation à l'hôtel de ville situé au 186, rue Principale Sud à Maniwaki et sera également disponible sur le site web de la Ville (<https://www.ville.maniwaki.qc.ca>).

Donné à Maniwaki, le 29 juillet 2026

Kelly-Ann Gagnon, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, greffière de la Ville de Maniwaki certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au Centre Sportif Gino-Odjick, sur le site internet et sur la page Facebook de la Ville de Maniwaki.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 29^e jour du mois de juillet 2026

Kelly-Ann Gagnon, greffière